

COMMUNIQUE

Oui à la prime à l'achat pour tous les vélos

A la veille du Sommet de Copenhague, dans le sens du Grenelle de l'environnement, le club des villes et territoires cyclables demande au Gouvernement une prime pour l'achat de tous les vélos, électriques et non électriques.

Le Club des villes et territoires cyclables, partenaire des Rencontres nationales du transport public, qui se déroulent à Nice du 25 au 27 novembre 2009 à Nice, se félicite que Christian Estrosi, ministre de l'Industrie, y ait annoncé ce 26 novembre : « *la prochaine mise en place d'une prime de l'ordre de 400 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, et d'un scooter électrique* »

Le Club des villes et territoires cyclables rappelle sa demande pour l'aide à l'acquisition d'un vélo pour tous par un crédit d'impôt ou un « chèque vélo ».

Les Français ont acheté 3,4 millions de vélos en 2008, dont 15 700 vélos à assistance électrique. Plus d'un Français sur 20 a donc fait l'acquisition d'un vélo l'an passé.

Le prix moyen d'achat d'un vélo classique est de 262 euros (2008), et celui d'un VAE (vélo à assistance électrique) se situe autour de 950 euros.

Il rappelle sa proposition pour la mise en œuvre de cette mesure : une partie des frais engagés pour l'achat du vélo pourra être remboursée à l'acheteur par le biais d'un crédit d'impôt. Le montant du crédit pourra être fixé soit en fonction du montant du vélo (par exemple 40% du prix) avec un plafond, soit selon un montant forfaitaire, par exemple 200€ pour un vélo, et 400€ pour un VAE.

Des aides économiques – crédit d'impôt, chèque vélo... – doivent encourager chacun à acquérir un vélo. Des mesures de ce type existent aux Pays-Bas, en Italie...

Le Club des villes et territoires cyclables rappellent que le vélo est un outil au service de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, des politiques de santé publique et de l'accès à la mobilité pour tous.

Claude Lisbonis Communication – Tél. 06 20 67 18 66 – c.lisbonis.com@wanadoo.fr

Le Club des villes et territoires cyclables représente plus de 1500 villes, agglomérations, départements et régions. Il fête ses 20 ans cette année 2009 et s'inscrit comme partenaire des autres modes de transport dans une démarche de « multi-mobilité » à développer.

Ci-dessous : Incitations économiques à l'usage du vélo - Quelques exemples étrangers

Incitations économiques à l'usage du vélo - Quelques exemples étrangers

Belgique Indemnité kilométrique vélo depuis 1999 : les employés peuvent recevoir une indemnité vélo (plafonnée à 0,20 euros/km) de leur employeur, exonérée d'impôt pour l'entreprise et pour l'employé.

Grande-Bretagne

Le plan « Green Travel », initié par le gouvernement britannique en 1999, permet à l'employé d'obtenir de 30 à 40% de réduction sur l'achat d'un vélo acheté pour se rendre sur son lieu de travail et à l'employeur d'obtenir une réduction de taxe du même montant. Les conditions : l'employeur paye une certaine taxe et sous certaines conditions de ressources pour le salarié.

Irlande

Depuis 2009, les employeurs peuvent acheter un vélo à leur employé et obtenir des abattements de charges dans le cadre du « Bike scheme ».

Italie, le « incentivi di Stato alle biciclette »

Depuis début 2009, le ministère de l'Environnement, de la protection du territoire et de la mer propose aux Italiens de leur rembourser 30% de l'achat de leur vélo (VAE compris).

Le dispositif : l'utilisateur achète son vélo avec une remise de 30%, le Gouvernement compense le manque à gagner au vendeur du vélo. L'action est menée en partenariat avec la Chambre syndicale des constructeurs de cycles. La mesure ne concerne que certains modèles à concurrence de 700 euros et 1300 euros pour un VAE. Le dispositif concerne aussi les cyclomoteurs électriques avec restitution du vieux cyclomoteur et, à la surprise générale, 80 à 90% des acheteurs se sont portés sur le vélo.

Pays-Bas

Les premières mesures datent des années 80, 90. Quelques exemples :

- acheter un vélo par le biais d'un employeur est exonéré de taxe,
- les employeurs offrent un vélo à leurs employés tous les deux ans,
- les kilomètres parcourus à vélo donnent droit à des lots sur le modèle des miles aériens.

USA

En 2008, le « Bicycle commuter act » a été approuvé par le Congrès dans le cadre des mesures législatives prises sur les énergies renouvelables. Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009, il incite les employeurs à construire des parkings à vélos, des douches, des pistes cyclables et en leur proposant de déduire de leur revenu imposable jusqu'à 20 \$ par mois et par employé.